



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS

### COMMISSION ECONOMIE DU 22 NOVEMBRE 2010

Présents : Thierry NARDOU- Jean MANEIN - -Michel GRELLETY- Denis CLAUDE- Sylviane FEIX- Jean-Paul VIROL- Liliane AGRAFEUIL – Jacky COULAUD- BECHADE Michel – LEGAY Emmanuel -Philippe GRARD  
Marie-Claude KERGOAT – Pierre JAUBERTIE excusés

Thierry NARDOU remercie les délégués de leur présence.

#### **Multiple de Cendrieux**

-Le permis de construire a été déposé fin septembre par l'architecte. L'instruction est toujours en cours car suite aux avis de la commission accessibilité aux personnes handicapées et de l'architecte des bâtiments de France, des modifications ont du être faites (l'auvent sera finalement en poteaux bois, sans chapiteau, et les WC et le bureau de poste sont ré-agencés).

Le dossier repassera à la commission de mi-décembre.

-Les décisions de financement devraient nous parvenir début 2011.

#### **Multiple de Lacropte**

-Le fonds de commerce a été vendu à une personne venant de Charente Maritime. Nous n'avons aucune autre information. Un sous seing a été passé début novembre. Un acte définitif doit être passé en février auquel le Président sera convié. (Dans le bail commercial passé avec le locataire précédent, un paragraphe «Cession et sous location» précise que toute cession ou sous location devra avoir lieu par acte notarié auquel le bailleur sera appelé). Quant au preneur précédent, il restera garant et répondant solidaire de son successeur et de tous successeurs successifs, du paiement des loyers et de l'exécution des conditions du bail pendant toute sa durée (11/07/2003 – 11/06/2012)

#### **Maison des services sociaux**

- Une visite sur le terrain de la ZAE est organisée le 24 novembre avec les présidents et directrices du CIAS et du SIAD afin de définir les besoins notamment en terme de parking.
- Le terrain retenu est situé côté commune de Salon avant le bâtiment ROBERT ;
- Le document établi par l'ATD en fonction des besoins des 2 entités propose une surface bâtie d'environ 450 m<sup>2</sup> pour un montant hors VRD de 800 000€ ( travaux, honoraires, frais divers)
- L'appel à architecte va être lancé après la réunion du 24. Le souhait c'est un projet qui permette ultérieurement de faire des extensions pour d'autres structures tout en partageant les parties communes ( sanitaires, salles de réunions)

- Lorsque la phase APS sera terminée, un tour de table avec les différents financeurs sera organisé.
- Les 2 entités paient actuellement un loyer d'un montant global de l'ordre de 1 100€

### **Réflexions à mener pour le PLUi :**

- M. NARDOU rappelle qu'il serait souhaitable que chaque commune réfléchisse à l'accueil de petites entreprises sur leur territoire. Un zonage et un règlement adaptés devront être proposés pour favoriser l'accueil ou le développement d'activités économiques ou « agritouristiques ».
- M. NARDOU interpelle la commission sur la nécessité de favoriser le locatif. En effet, la mixité entre propriétaire et locataire est indispensable pour la vie des écoles, le commerce de proximité et la vie associative et sportive. Il semblerait que l'office HLM ne soit plus intéressé par les petits projets ruraux. Par contre, on pourrait éventuellement réfléchir à un programme pour une opération groupée, sur plusieurs communes.
- Qu'en est-il du projet de la zone d'activité de Bordas ? Est-ce qu'on le maintient ? Mme FEIX a pris un premier contact avec le propriétaire. Elle veut bien lui en reparler plus précisément. A ce sujet, M. NARDOU rappelle qu'il existe des outils dans le PLUi (réserves foncières, emplacement réservé). En dernier recours, une procédure d'expropriation peut aussi s'envisager même s'il faut toujours privilégier les négociations à l'amiable !
- Rappel des prochaines réunions du PLUi : des ateliers sont prévus les 30/11 et 7/12 sur les thèmes de l'économie, le social et l'environnement. L'objectif de ces ateliers est de favoriser les échanges entre les élus et les personnes ressources en vue de préparer le diagnostic (1<sup>er</sup> phase du PLUi). Une restitution est prévue le 20/12.

### **Plate-forme d'achat**

- Une convention a été signée avec la Chambre d'agriculture pour une étude sur l'adaptation de stratégies de production de repas dans les cantines, et afin de rendre possible la fourniture et le travail de produits frais.
- Une définition du territoire intéressé par le projet doit être également réfléchi.
- Cette action peut être soutenue par le Conseil général.
- Les besoins : local, frigo, personnel acteur. Sur notre territoire la SOCAVE possède des bâtiments et des frigos. Il y aurait peut être matière à travailler ensemble.
- La commission est favorable à une prise de contact avec la SOCAVE. Les élus présents à la signature de la convention ne voient pas d'inconvénients à cette démarche.

### **Passerelle avec le Terroir de la Truffe**

- Une réflexion sur l'économie se définit sur le long terme et sur de grands territoires.
- Mettre en place un observatoire, les chambres consulaires, le Département le font déjà.
- Pour ce qui est de l'économie locale : 2 bourgs (Vergt avec une activité forte en commerces, Ste Alvère avec un marché de la Truffe important)
- Conclusion : - la commission ne voit pas d'intérêt à un travail en commun au niveau économique, dans une structure institutionnelle. Elle n'est pas opposée à ce que certaines communes limitrophes rejoignent la communauté lorsqu'il y a un intérêt

commun comme au niveau scolaire ou au niveau environnement (ce qui supprimerait 2 syndicats)

-notre communauté recouvre tout le canton, possède 6 200 habitants, malgré des sensibilités diverses, les dossiers avancent, ce n'est pas une association de communes pour toucher les dotations, c'est une communauté de projets.

-s'il doit y avoir des mariages, cela semble plus logique que les communautés du Sud se regroupent puisqu'elles appartiennent au même bassin de vie et qu'elles n'ont pas la population requise pour rester isolées.

PJ : EPCI et pays Dordogne